

Arrêté fédéral

approuvant

la gestion et le compte de la régie des alcools
pour l'exercice de 1914.

(Du 22 décembre 1915.)

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE.

de la

CONFÉDÉRATION SUISSE

Vu le rapport du Conseil fédéral du 31 août 1915,

arrête :

La gestion et le compte de la régie des alcools pour
l'exercice de 1914 sont approuvés.

Ainsi arrêté par le Conseil national,
Berne, le 17 décembre 1915.

Le président, A. EUGSTER.

Le secrétaire, SCHATZMANN.

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats,
Berne, le 22 décembre 1915.

Le président, Georges PYTHON.

Le secrétaire, DAVID.

Le Conseil fédéral arrête :

L'arrêté fédéral ci-dessus sera publié dans la *Feuille
fédérale.*

Berne, le 22 décembre 1915.

Par l'ordre du Conseil fédéral suisse :

Le chancelier de la Confédération,
SCHATZMANN.

Arrêté fédéral approuvant la gestion et le compte de la régie des alcools pour l'exercice de 1914. (Du 22 décembre 1915.)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1915
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	52
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	29.12.1915
Date	
Data	
Seite	306-306
Page	
Pagina	
Ref. No	10 080 851

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.